VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2025

Le 5 juin 2025 à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 28 mai 2025.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Marie-Laure GODIN, Monsieur Pascal LOUAP, Madame Jeanne DEFRANOUX, Madame Béatrice BELLIARD, Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, Madame Sandy VETILLART, Monsieur Pierre DENIZIOT, Madame Isaure DE BEAUVAL, Monsieur Jean-Claude MARQUEZ, Monsieur Claude ROCHER, Madame Armelle GENDARME, Monsieur Emmanuel BAVIERE, Madame Stéphanie MOLTON, Madame Blandine DE JOUSSINEAU, Monsieur Thomas CLEMENT, Madame Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Madame Christine LAVARDE-BOEDA, Monsieur André DE BUSSY, Monsieur Maurice GILLE, Monsieur Sidi DAHMANI, Madame Emmanuelle BONNEHON, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Madame Joumana SELFANI, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Madame Marie-Laure FOUASSIER, Madame Elisabeth DE MAISTRE, Madame Cathy VEILLET, Madame Charlotte LUKSENBERG, Monsieur Bertrand AUCLAIR, Madame Marie THOMAS, Madame Laurence DICKO, Monsieur Guillaume BAZIN, Monsieur Yann-Maël LARHER, Madame Agathe RINAUDO, Madame Constance PELAPRAT, Madame Marie-Noëlle CHAROY, Monsieur Xavier LAISSUS-PASQUALINI, Madame Catherine GUTTMANN, Monsieur André BATTEUX, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Antoine DE JERPHANION, Monsieur Denys ALAPETITE, Monsieur Philippe TELLINI, Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Baï-Audrey ACHIDI *(jusqu'à la délibération n° 2)*, Madame Judith SHAN, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT, Madame Geneviève TEIL.

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Michel AMAR, qui a donné pouvoir à Madame Armelle GENDARME
Monsieur Pierre DENIZIOT, qui a donné pouvoir à Madame Béatrice BELLIARD *(jusqu'à son arrivée)*
Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, qui a donné pouvoir à Madame Marie-Laure GODIN
Madame Dorine BOURNETON, qui a donné pouvoir à Madame Marie-Noëlle CHAROY

Monsieur Philippe MARAVAL, qui a donné pouvoir à Madame Marie-Laure FOUASSIER
Monsieur Hilaire MULTON, qui a donné pouvoir à Monsieur Antoine DE JERPHANION
Madame Baï-Audrey ACHIDI, qui a donné pouvoir à Monsieur Evangelos VATZIAS *(à partir de la délibération n° 3)*
Monsieur Laurent MOLARD, qui a donné pouvoir à Madame Judith SHAN

Monsieur Yann-Maël LARHER a été désigné en qualité de Secrétaire de séance.

M. BAGUET : Nous accueillons Monsieur BATTEUX au Conseil municipal, je lui souhaite la bienvenue.

(Applaudissements)

Il connaît bien nos instances municipales, parce qu'il a été conseiller de quartier pendant 10 ans. Il est également membre du CESEL (Conseil Économique, Social et Environnemental Local) depuis 2020.

M. BAGUET : Mes chers collègues, nous avons largement le quorum, nous pouvons débuter le Conseil municipal.

INTERRUPTION DE LA SÉANCE : COMMUNICATION SUR L'ACTIVITÉ DU CESEL

M. BAGUET : Nous allons procéder à une suspension de séance immédiate pour donner la parole à Guy SORMAN. Nous souhaitons en effet présenter un rapport au Conseil municipal des études portées par le CESEL.

Interruption de séance : 18 heures 04
Reprise de séance : 18 heures 17

M. BAGUET : Merci, Monsieur SORMAN. À mon tour, je voudrais remercier l'ensemble des membres du CESEL. Souvent, quand je quitte la Mairie vers 21 heures, parfois 21 heures 30, je croise des petits groupes de boulonnais qui sortent d'une réunion du CESEL. Il est effectivement très agréable de voir qu'il n'y a pas que les élus qui réfléchissent à l'avenir de la Ville. Cela nous permet une distance, puisque les membres du CESEL ont du recul sur la vie municipale, ce qui est très enrichissant.

Y a-t-il des questions à poser à Guy SORMAN ? Avez-vous des questions à lui poser sur le CESEL, sur les rapports ? *(Il n'y en a pas)* J'imagine que vous avez lu tous les rapports.

Nous allons donc remercier Monsieur Guy SORMAN, merci beaucoup et encore bravo à tous les membres du CESEL.

REPRISE DE LA SÉANCE : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. BAGUET : Je vous propose de désigner Yann-Maël LARHER. Y a-t-il d'autres candidatures ? *(Il n'y en a pas)* Avec l'accord de Monsieur LARHER, c'est donc acté.

M. BAGUET : Mes chers collègues, j'aborde maintenant un point assez triste. Je discutais avec le capitaine des pompiers, qui me faisait remarquer que cela faisait très longtemps que Boulogne-Billancourt n'avait pas connu des incendies mortels successifs. Mais nous avons malheureusement connu un incendie mortel le 12 mars au 5, rue Pau Casals, dans lequel est décédée l'agente municipale Catherine LE TENNIER à 63 ans. Nous avons eu un autre incendie mortel le 24 avril 2025 au 41-43, rue Louis Pasteur, dans lequel sont décédés Monsieur CHOLET, 36 ans, et Monsieur SALAH, 60 ans. Récemment, nous avons encore subi un incendie au 1568, allée du Vieux Pont de Sèvres, dans lequel est décédée Madame Kadidiatou DIAW, 89 ans.

Face à ces drames qui frappent les différentes familles, je vous propose de respecter une minute de silence.

(Il est procédé à une minute de silence)

M. BAGUET : Un petit mot sur les conséquences du match entre le Paris-Saint-Germain et l'Inter de Milan. Je voudrais remercier notre Police municipale et Monsieur Joachim DE ABREU, son chef de service, en premier lieu, ainsi que les médiateurs et agents mobilisés qui nous ont permis de maintenir un calme relatif sur la Ville. Je voudrais également remercier la Police de notre commissariat, qui était elle aussi présente. Nous avons eu beaucoup de bruit dans la Ville, beaucoup de frayeurs, mais heureusement très peu de dégâts. J'avais contacté dans la journée, et même la veille, le Préfet de Police pour lui demander un rendez-vous afin que nous puissions nous organiser un peu mieux avec les forces de police de la Préfecture de Police.

Je serai donc reçu prochainement par le Préfet de Police, et à cette occasion, j'évoquerai avec lui l'arrivée annoncée du Paris Football Club. J'ai reçu son Président, Monsieur FERRACCI, ainsi que Monsieur Antoine ARNAULT, l'actionnaire principal du club, pour leur demander que nous soyons associés à la programmation des matchs. Je leur ai montré une lettre de Bertrand DELANOË qui expliquait, il y a quelques années, que l'on ne pouvait pas organiser du football et du rugby sur le même terrain à Jean-Bouin. C'est pour cela qu'ils réhabilitent le

stade parisien du PUC (Paris Université Club) : le stade Charléty, et le stade Jean-Bouin, le premier pour le football et le second pour le rugby. Par miracle, ils arrivent à trouver une solution qui permettra au football d'alterner avec le rugby. Le problème que cela pose, est que dès qu'un match a lieu au stade du Parc des Princes, un tiers notre Ville est impacté, ce qui n'est pas négligeable. Nous l'avons vu avec les évènements malheureux récents et je veux donc savoir comment s'organiseront les Fédérations.

Nous avons actuellement Roland Garros. La saison de rugby n'est pas terminée puisque Le Stade Français joue encore un match samedi ou dimanche, je ne sais pas comment nous allons nous organiser. J'ai le souvenir d'une soirée particulièrement compliquée le jour d'un match de rugby au stade Jean-Bouin à 17 heures et d'un match de football au stade du Parc des Princes à 21 heures. Ce jour-là, les forces de Police avaient été débordées. J'espère donc qu'ils ont intégré les dispositifs qui conviennent pour ne pas pénaliser les riverains.

Je vous tiendrai au courant de mes rendez-vous, mais c'est un point sur lequel je voulais attirer votre attention. Je voulais surtout en profiter pour remercier notre Police municipale et nos éducateurs, qui ont évité qu'un drame se produise sur Boulogne-Billancourt.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. BAGUET : Vous avez sur table un certain nombre de documents, que je vous invite à consulter. Nous devons maintenant procéder au compte rendu des décisions prises en vertu des délégations données au Maire.

Y a-t-il des questions sur ces décisions ? *(Il n'y en a pas)*

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2025

M. BAGUET : Y a-t-il des questions ? *(Il n'y en a pas)* Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

En l'absence de commentaires, le procès-verbal de la séance du 13 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU SUR L'ACTUALITÉ GPSO

M. BAGUET : Vous avez le document sur table. L'élément qui peut vous intéresser est effectivement le budget vert de GPSO, que nous avons voté au mois d'avril dernier.

Il est également à noter l'arrivée de l'autopartage Communauto, que nous accueillons sur l'ensemble du territoire de GPSO : nous aurons des stations avec des voitures en libre-service pour la rentrée de septembre 2025.

Concernant le SUBB, GPSO a décidé d'acheter un parc de véhicules électriques. En effet, il s'avère que louer des autobus à notre prestataire devient trop onéreux sachant qu'il s'agit en plus, de véhicules diesel à moteur thermique. Les transformer en véhicules électriques représente un coût pharamineux, c'est la raison pour laquelle, il a été décidé d'acquérir des véhicules électriques. Nous constatons cependant que les délais de livraison sont assez longs, donc le déploiement se fera de manière progressive jusqu'en 2027 sur tout le territoire de GPSO.

Je voulais également vous signaler une augmentation de la fréquentation du SUBB, qui est assez surprenante. Je vous rappelle que nous étions à un million de passagers il y a quelques années, que nous étions tombés à 350 000 et nous venons de remonter à 500 000. Nous en cherchons l'explication, nous sommes en train de voir avec notre exploitant, qui est la RATP, pour comprendre cette remontée brutale et significative de 28 % en une année.

Pour le reste, vous disposez des différentes informations, notamment la collecte des déchets alimentaires, qui semble quand même poser beaucoup de souci à nos concitoyens. Nous le voyons dans les rencontres de quartier : dans la rencontre du quartier 2, nous avons passé au moins une demi-heure sur le sujet. Nous essayons d'y répondre au mieux, mais de toute façon, il faut que nous nous adaptions à cette collecte des déchets alimentaires.

Sur l'habitat, nous vous expliquons les nouveaux projets, mais vous avez entendu comme moi les annonces du gouvernement avec la suspension de MaPrimeRénov', nous verrons ce que nous ferons à GPSO, selon l'évolution de la situation.

Enfin, comme chaque année, nous vous invitons à vous rendre au Festival des Sports de Nature, au stade Marcel-Bec, du vendredi 27 au dimanche 29 juin, manifestation sportive de plein air qui emporte un grand succès auprès des familles.

Voilà ce que je voulais vous dire sur GPSO.

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

1. Approbation et vote du Compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget principal et des budgets annexes

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Je vais vous présenter le compte financier de l'année 2024. Comme chaque année, il s'agit de la restitution factuelle de la manière dont les crédits ont été dépensés au cours de l'exercice antérieur. Ce document agrège l'ancien compte de gestion du trésorier et le compte administratif de la Ville, comme c'est déjà le cas depuis deux ans.

Je ne vais pas vous abreuver de chiffres, parce que je pense que vous avez tous pris connaissance du document. Ce qui me semble le plus intéressant à retenir, c'est de voir dans quelle mesure la Ville a réussi à faire face aux différentes contraintes qui se sont appliquées à

la gestion municipale et de voir si nous avons réussi à faire mieux ou moins bien que ce qui était prévu si nous avions suivi un tendanciel de dépenses comme de recettes.

Il y a des chocs positifs et des chocs négatifs, mais globalement, lorsque nous agrégeons ces chocs, ils dégradent l'épargne brute, c'est à dire la différence entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement, de 1,6 million d'euros par rapport à l'exercice 2023.

Parmi ces chocs, je ne vais pas citer, alors que je le présente quasiment à chaque fois, celui de la péréquation. Si nous regardons la photographie 2023 et la photographie 2024, il n'y a pas d'évolution notoire de la péréquation : nous restons dans le même ordre de grandeur avec 15,8 millions de prélèvements de péréquation contre 16 millions en 2023. Si ce choc est stabilisé, vous pouvez tout de même voir qu'il pèse lourdement sur nos finances depuis quelques années : sur la période 2013-2024, ce sont 264 millions d'euros que nous n'avons pas reçus - pour ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement - ou que nous avons donnés, quand il s'agit du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) ou du FSRIF (Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France).

Au titre des chocs positifs, relevons la revalorisation forfaitaire de bases de fiscalité locale, avec un taux sensiblement moins élevé l'année dernière que les exercices antérieurs, l'inflation ayant considérablement diminué, mais cette revalorisation forfaitaire des bases a quand même rapporté 1,8 million d'euros de recettes supplémentaires. C'est la seule cause d'augmentation de la fiscalité, puisque les taux sont demeurés inchangés en 2024 pour la quinzième année consécutive. Je pense donc que nous pouvons nous enorgueillir de ces deux graphiques, qui montrent la très bonne position de la Ville sur ce sujet.

Nous avons aussi engrangé – c'est ici encore un choc dit exogène – de la fiscalité sur l'électricité sur 1,6 million d'euros, puisque c'est une recette qui dépend de la consommation d'électricité. Il y a eu une refonte des taxes pesant sur la consommation d'électricité il y a quelques années, la taxe locale d'électricité est désormais intégrée dans la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité). Nous avons donc eu une recette supplémentaire de 1,6 million d'euros l'année dernière par rapport à 2023.

Dans les chocs exogènes et négatifs en recettes, nous avons les droits de mutation, qui ont atteint le niveau le plus faible depuis 10 ans, à savoir un tout petit peu moins de 16 millions d'euros. C'est donc une recette de -1,5 million d'euros par rapport à l'année 2023.

Pour les recettes, ce sont les seuls éléments significatifs, extérieurs à la Ville, qui sont venus modifier le panier de recettes. Globalement, vous avez pu constater que nos recettes se sont améliorées sur certains secteurs. Ce sont parfois des recettes directement en lien avec des dépenses. Je pense ici aux activités municipales : quand nous avons davantage de recettes dans nos centres de loisirs, nous avons davantage de dépenses d'animateurs, de même si nous avons davantage de recettes du fait des enfants qui partent en classe verte, nous avons davantage d'achats de prestations dans le chapitre des charges générales.

J'enchaîne avec la section des dépenses, avec 3,5 millions d'euros de chocs exogènes, principalement sur le poste de la masse salariale, où ces mesures pèsent pour 2,7 millions

d'euros, soit 87 % de la hausse. , Par ailleurs, comme je le rappelais précédemment, la hausse de la masse salariale est également liée à l'augmentation de certains services, notamment les services à la population, qui se traduisent par des recettes supplémentaires.

Le deuxième poste qui a pesé très lourdement, c'est celui des taxes sur l'électricité, puisqu'en 2024, et à plein en 2025, nous avons la disparition des dispositifs de soutien qui avaient été mis en place par l'État dans le contexte de hausse des prix de l'énergie. Néanmoins, je rappelle que les collectivités locales de grande taille comme la ville de Boulogne-Billancourt ne sont pas au tarif réglementé de vente de l'électricité. Quand les prix baissent pour les particuliers, ce n'est pas nécessairement le cas pour la Ville. Nous sommes très fortement dépendants de l'augmentation des taxes qui pèsent dans le budget municipal, que ce soit directement sur le compte de la Ville ou indirectement *via* la subvention pour charges de service public pour le fonctionnement de la piscine.

Lorsque nous agrégeons l'ensemble de ces chocs exogènes, qu'ils soient positifs ou négatifs, vous voyez que la variation de l'épargne brute (différence entre recettes et dépenses), sans aucun retraitement, s'améliore d'un peu moins de 500 000 euros entre 2023 et 2025, ce qui est déjà quelque chose de positif. En effet, si vous regardez avec attention la courbe orange et la courbe bleue, vous pouvez voir que l'écart se resserrait encore par rapport à l'exercice 2023, ce qui veut déjà dire qu'en dégageant 500 000 euros de plus qu'en 2023 alors que nous avons un écart entre recettes et dépenses qui va en s'amenuisant, cela signifie que nous avons fait des efforts de gestion. Si je retraite l'ensemble des chocs exogènes, les efforts de gestion en recettes ou en dépenses, donc à la main de la Ville, s'élèvent à 2,1 millions d'euros.

La ventilation des dépenses de fonctionnement en 2024 n'a rien de surprenante par rapport aux graphiques que vous avez l'habitude de voir. Le secteur Enfance-Jeunesse reste notre secteur prioritaire. Dans les 32 % d'affaires générales, il y a notamment toutes les missions que la Ville accomplit pour le compte de l'État. Elles bénéficient donc à tout le monde et sont incompressibles, puisque nous sommes obligés de les effectuer.

Ces efforts de gestion à hauteur de 2,1 millions d'euros nous ont permis de poursuivre un programme d'investissement ambitieux, puisque nos dépenses d'équipement sont supérieures de 4 millions d'euros à celles de l'exercice 2023. Les dépenses d'équipement, c'est ce que nous réalisons en dur, ce qui se concrétise dans les équipements municipaux. Ces 4 millions d'euros de dépenses d'investissement sont financés pour partie par nos recettes d'investissement et par l'épargne dégagée de la section de fonctionnement.

Vous pouvez voir que l'année dernière, nous avons eu des recettes d'investissement moins élevées. Il y a deux effets qui explique la baisse des ressources propres. Le FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) est moins élevé. Vous le savez, le FCTVA est en lien direct avec le cycle de nos investissements, donc lorsque nous avons une baisse dans nos dépenses d'investissement, nous avons un FCTVA qui diminue en N+1, et cet effet pèse pour près de 450 000 euros dans l'écart des recettes propres 2023-2024. Par ailleurs en 2024, nous n'avons pas enregistré de recettes de cession, à la différence de l'exercice 2023.

Vous comprenez bien que si nous faisons plus de dépenses d'équipement et que nous avons moins de recettes d'investissement, le résultat de la Ville est assez logiquement dégradé par

rapport au résultat de l'année 2023. Néanmoins, vous pouvez là aussi constater qu'il est moins dégradé que si nous faisions juste -3,6 millions et +3,9 millions, ce qui représente globalement un écart de 8 millions d'euros, puisque nous avons un résultat qui se dégrade uniquement de 4,2 millions d'euros, sachant que nous avons un résultat final qui reste tout à fait satisfaisant pour le budget 2025, puisque nous l'avons déjà intégré dans l'exercice et dans la présentation du budget 2025.

Vous pouvez ici vous représenter comment ont été dépensés les 33 millions d'euros de dépenses d'équipement, avec quelques opérations symboliques comme le début des travaux de restauration de l'Hôtel de Ville ou de la Basilique Notre-Dame, pour les chantiers les plus emblématiques.

Vous allez me dire que je n'ai jusqu'à présent pas parlé des 21 millions d'euros de la SPL (Société Publique Locale). Je n'en ai pas parlé parce que, comme vous l'avez vu, ils sont équilibrés en recettes et en dépenses dans notre section d'investissement par un emprunt qui se traduit automatiquement par une dépense, à savoir l'avance de trésorerie à la SPL. Je tenais tout de même à signaler que je pense que nous ne portons pas la responsabilité de ces 21 millions, en tout cas pour ce qui relève de la majorité municipale. Ainsi, si nous les retraitons, la capacité de désendettement consolidée de la Ville est très bonne, puisqu'elle n'est que de 4,2 ans. Beaucoup de collectivités nous envieraient ce chiffre, sachant que j'y inclus notamment les 7 millions d'euros de dette Covid. Là aussi, nous avons été pénalisés. Je ne reviens pas sur le 1,3 million que nous n'avons pas perçu du seul fait d'être dans la Métropole du Grand Paris. Il me semble que ce retraitement est aussi important, parce que – nous le rappelons assez souvent – derrière l'Île Seguin, il y a tout de même un foncier qui a une valeur marchande, il y a des actifs. Il me semble donc important de séparer ce qui est de la responsabilité de la gestion municipale et ce qui ne l'est pas.

Voilà ce que j'avais à dire sur la présentation du compte financier unique.

M. BAGUET : Merci, Madame LAVARDE-BOEDA. Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Monsieur DE JERPHANION a renouvelé sa demande de transmission des documents sollicités lors du dernier Conseil municipal.

Avis favorable à l'unanimité, les élus « Horizons et indépendants » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci, Monsieur MARGUERAT. Y a-t-il des demandes de parole sur le compte financier unique ? *(Il n'y en a pas)*

Conformément à la loi, je dois me retirer. Je vous propose donc de confier la présidence de l'Assemblée à Madame GODIN. Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

(Monsieur le Maire quitte la séance et en cède la présidence à Madame GODIN)

Mme GODIN : Le Conseil municipal donne acte de la présentation du compte financier

unique 2024 du budget principal et arrête le résultat définitif de clôture à 15 914 113,60 euros après intégration des reports, qui sont nuls.

Le Conseil municipal donne acte de la présentation des comptes financiers uniques des budgets annexes et arrête les résultats définitifs de clôture suivants :

- Un excédent de 26 322,02 euros pour le budget Publications ;
- Un excédent de 294 661,765 euros pour le budget Locations immobilières ;
- Un excédent de 124 484,75 euros pour le budget Piscine et Patinoire.

Je vais passer au vote. Qui vote contre ce compte financier unique ? Personne.
Qui s'abstient ?
Le groupe de Monsieur DE JERPHANION, le groupe de Madame RAPILLY-FERNIOT.

Oui Madame SHAN ?

Mme SHAN : Je pensais qu'il fallait simplement donner acte…

Mme GODIN : Donner acte du compte du compte financier unique s'entérine par un vote obligatoire de la délibération, Mme Shan.
Il faut donc voter pour ou contre, ou vous abstenir, c'est obligatoire. Comment votez-vous Madame SHAN ? Pour, contre, abstention ?

Mme SHAN : Très bien, je prends acte de la présentation du compte financier unique.

Mme GODIN : Je vous remercie.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

(Monsieur le Maire rejoint la séance et en reprend la présidence)

Mme GODIN : Monsieur le Maire, le compte financier unique a été adopté.

2. Affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget principal et des budgets annexes

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Il s'agit d'un sujet que nous avons déjà abordé lors de la présentation du budget primitif pour 2025, puisque nous avons procédé à une affectation anticipée du résultat. Pour informer l'Assemblée, parce que nous avons eu un échange intéressant à ce sujet en Commission Finances, il n'est plus possible à ce stade de changer l'affectation du résultat. Jusqu'à la clôture de l'exercice budgétaire, soit jusqu'au 31 décembre de l'année, nous pouvons décider, lorsque nous avons un résultat d'exercice, de faire des remboursements anticipés. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous prévoyons chaque année une enveloppe de crédits qui peut permettre de faire des remboursements anticipés. Il faut néanmoins qu'il y ait du sens à faire des remboursements anticipés, et aujourd'hui, le profil de notre dette ne le justifie pas. C'est pour cela que nous constatons un résultat de fin de clôture qui est positif, qui est ensuite

affecté suivant les règles prévues par la maquette M57.

Comme je le disais également en Commission Finances, depuis la forte montée de la péréquation, nous avons besoin – cette fois-ci, c'est pour un équilibre comptable des comptes, donc pas budgétaire, mais uniquement comptable – de faire une reprise anticipée de manière à couvrir nos dotations aux amortissements. C'était juste pour préciser, parce que nous avons discuté de ce point en Commission Finance et que je pense qu'il était intéressant que l'Assemblée soit éclairée sur les raisons pour lesquelles nous faisons cette étape en deux temps. Ce soir, les résultats validés par le comptable public, sont affectés de manière définitive.

M. BAGUET : Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : En commission, Monsieur VATZIAS s'était effectivement interrogé sur l'affectation des réserves. Madame LAVARDE-BODEA vient de rappeler les réponses qui avaient été données.

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Deux. Merci bien.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

(Madame Baï-Audrey ACHIDI quitte la séance et donne procuration à Monsieur Evangelos VATZIAS)

3. Fiscalité indirecte locale - Tarifs de la Taxe de séjour pour 2026

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur
Je peux peut-être vous présenter simultanément les délibérations 3 et 4, qui participent exactement de la même logique.

Pour la délibération 3, il s'agit de la taxe de séjour ; pour la délibération 4, il s'agit de la taxe sur la publicité locale. Pour ces deux objets, nous appliquons une hausse au niveau maximum de ce qui est prévu par les textes réglementaires,.

M. BAGUET : Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques pour la délibération 3 ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur la délibération 3 ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

4. Fiscalité indirecte locale - Tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour 2026

M. BAGUET : Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques pour la délibération 4 ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

5. Fixation des tarifs de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) des terrasses saisonnières pour l'année 2025

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Le sujet des terrasses éphémères pour la période entre le 1er mai et le 31 octobre commence à être connu. Comme les années précédentes, il existe différents niveaux de prix en fonction de l'endroit sur lequel est située la terrasse éphémère.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Y a-t-il des questions sur les redevances des terrasses ? Madame TEIL, je vous donne la parole.

Mme TEIL : Bonsoir, Monsieur le Maire, chers collègues. Au préalable, je m'empresse de dire que les terrasses de café et restaurant apportent une animation tout à fait bienvenue et très agréable en ville, parce que je ne voudrais pas que l'on se trompe sur ma petite demande d'information.

Néanmoins, nous pouvons remarquer que les tarifs des redevances sur les trottoirs sont très bon marché par rapport à celles qui sont en emprise sur la chaussée. Je me demandais donc quel était le calcul qui rend cette nuisance en chaussée beaucoup plus importante que sur les trottoirs.

M. MARQUEZ : C'est principalement le fait que nous perdons de la redevance sur voirie, puisque nous supprimons une place de stationnement, ce qui n'est pas le cas sur le trottoir, tout simplement.

Mme LAVARDE-BOEDA : Il y a effectivement cette raison, mais également le fait que les terrasses sur trottoir sont moins attractives, puisque comme nous nous assurons que le cheminement piéton reste toujours d'une largeur suffisante pour n'entraver ni les poussettes ni les personnes en situation de handicap, il reste la possibilité de mettre une table de deux personnes face à face, donc vous créez aussi moins d'activité pour votre restaurant qu'avec des terrasses sur des places de stationnement, qui, comme vous pouvez le constater, font souvent l'objet d'un aménagement spécifique par les restaurateurs, parce que c'est presque une deuxième salle qui leur est proposée, où ils peuvent avoir de grandes tables. Nous essayons donc de tenir compte du fait que ce n'est pas la même rentabilité pour le restaurant qui fait la demande.

M. BAGUET : Y a-t-il d'autres questions ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

6. Tarification des activités municipales (Année scolaire 2025-2026)

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Je vais également m'abstenir de vous présenter l'ensemble des tarifs, parce qu'il y a une vingtaine de pages, mais aussi la déclinaison activité par activité. Je ne vous donnerai donc que les grands principes.

De manière générale, les tarifs augmentent de 2 % par rapport au niveau en vigueur, sachant qu'il n'y a pas de modification pour tous les tarifs avec un taux d'effort de la famille appliqué au prix facturé par le prestataire à la Ville, c'est-à-dire que le soutien de la Ville reste le même que les années antérieures. Ainsi, si nous parlons en masses financières, si le prix de la prestation augmente, la participation de la Ville augmente à due concurrence.

Il est à noter quelques évolutions sur les tarifs de bibliothèque pour rationaliser la grille antérieure, notamment pour sensibiliser les usagers au fait que lorsqu'ils empruntent quelque chose, cela a une valeur d'usage pour ceux qui ne peuvent pas l'avoir à ce moment-là. Certaines prestations qui pouvaient auparavant être gratuites deviennent donc payantes pour des sommes symboliques. Il s'agit aussi de faciliter la transmission et la rotation des objets mis en prêt.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe « Horizons et Indépendants »

s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

7. Garantie d'emprunt à la Fondation France Répit

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

C'est là encore un sujet bien connu de notre Assemblée, puisque nous avons déjà voté le principe que la Ville se porte co-garante du prêt contracté par la Fondation France Répit. Il s'agit ce soir de vous autoriser à signer le document qui comportera les conditions auxquelles France Répit emprunte, ainsi que la quotité que la Ville garantit, à savoir 1,7 million d'euros. Le Conseil départemental, qui est co-garant de ce prêt, a déjà délibéré en ce sens.

M. BAGUET : Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

Au Département, avec Madame CHAROY et Madame GODIN, nous avons voté la garantie d'emprunt à France Répit. C'est donc la dernière étape de ce dossier, de ce long feuilleton. Le permis de construire a été accordé, il est même maintenant purgé de recours. L'association va donc enfin pouvoir commencer les travaux, en concertation avec les riverains. C'est une très bonne nouvelle pour notre Ville et pour le département des Hauts-de-Seine. Je vous remercie de votre confiance pour ce beau projet. Nous sommes la première ville d'Île-de-France à mettre en place ce dispositif.

J'inaugurais hier les locaux d'une association qui fait de l'accueil de seniors dépendants autour du sport, de la stimulation cognitive et autre, et les personnes présentes, notamment l'ancien patron de la Générale de Santé et l'ancien patron de CLINEA, étaient impressionnées que nous puissions monter un tel projet à Boulogne-Billancourt. Je vous remercie pour votre confiance.

8. Approbation de la demande de prorogation de l'Agenda d'accessibilité programmée du patrimoine communal

M. Pierre DENIZIOT, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous propose de délibérer sur la prorogation de trois ans de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) de notre Ville. Cette demande de prolongation de trois ans s'inscrit dans un contexte bien particulier, puisque le calendrier initial de notre Ad'AP a été perturbé, notamment par la crise sanitaire du Covid, mais aussi par la rareté de certains matériaux, avec des difficultés d'approvisionnement. Tout cela a eu un impact sur l'exécution de nos chantiers.

Malgré ces contraintes, la Ville a poursuivi ses efforts avec beaucoup de détermination. Monsieur le Maire, je pense que nous pouvons être fiers du travail accompli, puisque 67 établissements recevant du public ont été rendus accessibles, soit 47 % du total visé, ce qui constitue un avancement tout à fait honorable. Il est d'ailleurs supérieur à la moyenne régionale, et même départementale.

Nous avons reçu un courrier très récemment de la Préfecture des Hauts-de-Seine, le 30 mai dernier. Sachez que sur tout le département, les villes ont mis en moyenne 20 % de leurs équipements en accessibilité totale. À Boulogne-Billancourt, c'est plus du double : nous avons mis en accessibilité 47 % de nos bâtiments.

J'aurais dû le dire au tout début de la délibération : j'associe Madame Béatrice BELLIARD et les services des Bâtiments. C'est un travail de fourmi, avec une réactualisation des devis, des chantiers, les mouvements dans le patrimoine, qui font que c'est compliqué à gérer. Pourtant, nous avons pu mettre en œuvre l'accessibilité sur le Carré Belle-Feuille, la bibliothèque Parchamp, le cimetière Pierre-Grenier, les marchés, les clubs seniors, ce qui était tout de même important, ainsi que beaucoup d'équipements scolaires et de Petite enfance (huit crèches, huit écoles maternelles, neuf écoles élémentaires).

En moyenne, une opération de mise en accessibilité coûte 176 000 euros. Nous avons commencé par les équipements les plus compliqués à mettre en accessibilité, les plus coûteux. Il nous reste maintenant des travaux plus faciles à réaliser, avec des moyennes d'engagement autour de 94 000 euros.

Au total, le montant des dépenses réalisées s'élève à plus de 11,8 millions d'euros. Il nous reste un peu plus de 7 millions d'euros à engager pour continuer la mise en accessibilité, sachant que les bâtiments qui ne sont pas encore déclarés accessibles ne le sont pas totalement, c'est-à-dire qu'ils ne le sont pas dans la totalité du cahier des charges prescrit, mais qu'ils sont pour la plupart déjà d'usage accessible pour les Boulonnais en situation de handicap. Je pense donc que nous pouvons nous féliciter de ces avancées.

Je rends hommage à Monsieur le Maire, qui n'a jamais fait de ce budget une variable d'ajustement budgétaire. En effet, beaucoup de villes courent les dérogations ou rognent sur la mise en accessibilité, mais cela n'a jamais été une question dans cette Ville, les moyens nécessaires ont toujours été engagés.

Permettez-moi d'ouvrir une parenthèse, puisque nous parlons de handicap et d'accessibilité. Dans le prolongement de cette politique inclusive, je voulais évoquer le projet Perce-Neige, qui doit prendre place à Palissy. Comme vous le savez, c'est un lieu culturel et artistique

inclusif unique en Europe, porté par Perce-Neige et destiné à favoriser la rencontre entre le handicap mental et la création artistique, le grand public et la formation. Ce projet a fait l'objet d'un retravail architectural très important, notamment lié à des questions de mise en accessibilité. Ce n'est donc pas anodin que je vous parle de Perce-Neige Live !

La mise en accessibilité est au cœur de la transformation du bâtiment, puisque le futur bâtiment prévoit la suppression des marches à l'entrée du parvis et dans le hall afin de permettre un accès de plain-pied sans détour. C'est une avancée concrète en matière d'accessibilité universelle, là où jusqu'à présent, les personnes en fauteuil roulant devaient passer par la sortie des poubelles. Cette situation n'était ni acceptable, ni respectueuse. Le travail engagé en matière d'accessibilité était très important. C'est ce qui est proposé dans le projet Perce-Neige Live !

Il a malheureusement été visé par une pétition indigne, qui critique de façon très opportuniste l'aspect architectural de la façade, mais au fond, ce que relève cette opposition, c'est tout de même encore la peur persistante du handicap, même 20 ans après la loi de 2005, et une inquiétude infondée de voir trop de personnes handicapées mentales dans le quartier. Monsieur le Maire l'a entendu et moi aussi. Ce discours est non seulement choquant, mais aussi totalement contraire aux valeurs que nous défendons ici dans cette Ville, car c'est dans son ADN.

Face à cela, Monsieur le Maire a tenu à envoyer un message très fort : il vient de signer personnellement le permis de construire, un acte rare, puisque c'est d'ordinaire Madame Marie-Laure GODIN, l'Adjointe à l'Urbanisme, qui signe. Ce geste hautement symbolique affirme notre volonté de faire de Boulogne-Billancourt une Ville ouverte, solidaire et inclusive, fière de porter les projets qui font avancer la société et la fraternité.

Je voulais donc partager avec vous cette actualité, qui est très en lien avec l'accessibilité, mais également avec notre Ad'AP. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. BAGUET : Merci, Monsieur DENIZIOT. Quel est l'avis de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux ?

M. LARHER, Rapporteur de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux : Le groupe « Écologistes et Solidaires » demande si cette demande de report est liée à des problèmes financiers ou s'il existe d'autres causes. Il lui a été précisé que le volume de travaux engagés d'une part, la complexité de certains bâtiments pour leur mise en accessibilité d'autre part, et enfin les retards pris lors du Covid, expliquent en grande partie cette situation. Il est également précisé que la priorité a été donnée aux grosses opérations de réhabilitation, à savoir 176 000 euros par équipement réalisé en moyenne et 94 000 euros par équipement restant à réaliser en moyenne.

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires

économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Monsieur VATZIAS a demandé s'il y avait des pénalités de retard. Il lui a été répondu qu'un dialogue intervenait chaque année avec l'État et qu'il n'y avait pas de pénalités. C'est l'État qui valide *in fine* l'accessibilité du bâtiment. L'agenda est actualisé, notamment en raison des sorties de l'inventaire ou des changements d'affectation. Il a également été précisé que la mise en accessibilité se fait en tenant compte des différentes contraintes liées au bâtiment. Monsieur TELLINI a donné l'exemple de l'Hôtel de Ville, où certains aménagements en façade n'avaient pas été possibles.

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame SHAN.

Mme SHAN : Monsieur le Maire, chers collègues, c'est juste une petite question pour mesurer notre taux d'optimisme. Pensez-vous qu'il sera possible de réaliser en trois ans ce que nous n'avons pas pu faire sur les neuf dernières années ? Avons-nous des signaux sur le retour à la bonne santé des entreprises qui avaient été touchées après le Covid ?

Mme BELLIARD : Le travail qui a été fait par les services de redéfinition pour chaque équipement en fonction des activités développées tient vraiment compte d'un principe de réalité, c'est-à-dire qu'année par année, sur les trois ans qui restent, les travaux sont faisables. En tout cas, nous allons tout faire pour y arriver, c'est notre intérêt le plus grand que de rendre tous ces équipements accessibles à toutes les personnes porteuses de handicap, comme l'a expliqué Monsieur Pierre DENIZIOT.

M. BAGUET : C'est d'autant plus nécessaire, mes chers collègues, que je relis la lettre du Préfet du 30 mai dernier, à laquelle M. DENIZIOT faisait référence tout à l'heure, dans laquelle il est écrit : *« L'absence de mise en accessibilité des établissements vous exposerait à des sanctions pénales allant jusqu'à 45 000 euros pour non-conformité d'un établissement recevant du public à la réglementation accessibilité »*. Visiblement, le Préfet ne doit pas être très content du taux de 20 % dans le département des Hauts-de-Seine, donc il montre les dents. Ainsi, si nous ne faisons pas les travaux dans les trois ans qui viennent, nous risquons de nous « prendre » 45 000 euros par bâtiment. Nous verrons, mais en tout cas, il insiste beaucoup dans son courrier.

Je mets aux voix la délibération. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

9. Approbation du Contrat de Mixité Sociale 2023-2025

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, Boulogne-Billancourt n'atteint

pas les 25 % réglementaires de logements sociaux. Au 1er janvier 2024, le pourcentage était de 15,68 %. La Ville étant au-dessous du seuil, elle a été déclarée carencée. Cette carence entraîne un objectif de production de logements sur une période de trois ans.

Le bilan de la triennale 2020-2022 a permis à la Ville de partager avec les services de l'État les nombreuses difficultés rencontrées pour atteindre les objectifs fixés. Parmi ces difficultés, il y a la baisse des permis de construire déposés, une mobilisation moindre des bailleurs, mais aussi, ce qui compte énormément, le nombre croissant des recours déposés, lesquels empêchent ou ralentissent très fortement la construction de logements, notamment de logements sociaux.

Forts de ce constat, la Ville et les services de l'État ont convenu d'élaborer un Contrat de Mixité sociale permettant de définir un plan d'action adapté à notre contexte local. Pour information, au 1er janvier 2022, il manquait 5 802 logements sociaux, et sans ce Contrat de Mixité sociale, la Ville aurait eu 1 915 logements à produire sur la période 2023-2025. Grâce au dispositif négocié avec l'État, il a donc été décidé de fixer le nombre de logements sociaux à produire, toujours pour cette même période, à 1 450.

Il a également été décidé de décomposer cet objectif en deux parties : une part fixe pour 770 logements et une part « dynamique incertaine » pour 680 logements. Cette dernière part reposera sur la capacité des différents partenaires à activer les leviers listés dans le Contrat de Mixité sociale.

Je voudrais vraiment souligner l'énorme travail que ce contrat a représenté, tant pour les services de la Ville que pour ceux de l'État, mais surtout, la Ville a négocié d'arrache-pied pour faire comprendre et accepter les difficultés rencontrées dans la production de ces logements.

Il vous est donc demandé d'approuver ce contrat et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer, en partenariat avec GPSO, la Métropole du Grand Paris et l'État, en présence de l'Établissement public foncier d'Île-de-France.

M. BAGUET : Merci, Madame GODIN. Quel est l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales ?

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : Les élus « Les Écologistes » s'interrogent sur la période couverte par le Contrat de Mixité sociale de 2023 à 2025, considérant que nous sommes en juin 2025. Il est répondu qu'en effet, la période couverte par ce contrat est la période triennale 2023-2025. Il est précisé que ce dossier constitue l'aboutissement d'échanges et de négociations avec l'État engagés dès 2021.

Les élus « Les Écologistes » souhaitent savoir à quel stade en sont les agréments sur cette période. Il est indiqué que 674 agréments ont été délivrés par la DRIHL (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement) en 2023 et 2024.

Les élus « Les Écologistes » demandent quel serait l'impact pour Boulogne-Billancourt si le Contrat de Mixité sociale n'était pas signé. Il est rappelé qu'au 1er janvier 2022, le nombre de

logements sociaux manquants était de 5 802 unités. En l'absence de Contrat de Mixité sociale, l'objectif 2023-2025 serait de 1 915 logements sociaux à produire. Grâce au Contrat de Mixité sociale, l'objectif retenu sera de 25 % du nombre de logements sociaux manquants, soit 1 450 logements sociaux à réaliser sur la période, répartis en 770 unités en part fixe, complétées de 680 unités en part variable dynamique.

Il est enfin souligné l'importance de disposer d'objectifs raisonnables pour contenir le montant de l'amende SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) appliquée à Boulogne-Billancourt.

Avis favorable à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il une demande de parole ? Oui, Madame TEIL.

Mme TEIL : Comme vous venez de le rappeler, cet aménagement de logements sociaux fait face à des recours qui gênent un peu son déploiement, c'est un peu préoccupant. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur le type de recours auxquels font face ces créations de logements sociaux ? S'agit-il de nuisances de voisinage ?

M. BAGUET : Madame TEIL, est-ce une blague ? Me demandez-vous un mode d'emploi des recours, que vous maniez pourtant beaucoup mieux que moi avec votre groupe ? Vous passez votre temps à déposer des recours sur tout. Encore récemment, vous avez déposé des recours contre l'hôpital, donc votre demande est tout de même quelque peu surprenante. Vous connaissez le mode d'emploi. C'est comme cela, malheureusement. Il faut le regretter, mais effectivement, beaucoup de gens déposent des recours contre des logements en général, pas seulement des logements sociaux, mais quand il y a une connotation de logements sociaux majoritaires, cela ravive encore davantage les mécontentements.

Je reprends les propos de Madame GODIN tout à l'heure, je crois que nous avons échappé à une densification considérable de Boulogne-Billancourt. Je rappelle qu'il y a quelques années, la Préfecture voulait que nous soyons 135 000 ou 138 000 habitants à Boulogne-Billancourt. Nous avons réussi à préserver nos 120 000 habitants, nous nous stabilisons autour de ce chiffre. Je suis conscient que des gens n'arrivent pas à se loger à Boulogne-Billancourt, notamment dans le logement social, mais nous ne pouvons pas densifier la Ville de façon éternelle. Il faut un équilibre entre le commerce, l'activité, les bureaux, les logements et les équipements nécessaires à la vie collective.

Cela a été une négociation très difficile, nous avons été vraiment menacés par la Préfecture d'amendes considérables, et du retrait de la gestion des permis de construire. Je vous signale que c'est le cas de la ville de Saint-Cloud, qui ne gère plus et n'étudie plus les permis de construire. Ils sont désormais examinés par la Préfecture. Nous avons échappé à tout cela, nous avons bien négocié. Nous avons des objectifs raisonnables, que nous allons pouvoir atteindre, c'est ce qui est le plus important.

Sur l'exercice 2023-2025, il est vrai que nous avons eu pratiquement trois ans de négociation, ce qui signifie que nous sommes presque arrivés à la fin de la période triennale, ce qui est effectivement un peu surprenant, mais heureusement que nous avions anticipé. C'est donc une

bonne nouvelle pour la ville de Boulogne-Billancourt, nous nous en sortons bien.

J'ai rencontré la ministre du Logement au mois de janvier, je lui avais expliqué que c'était compliqué. Elle a reconnu la bonne foi de la ville de Boulogne-Billancourt, elle a pris en compte la densité de la Commune, les innombrables recours qui sont déposés, elle a pris en compte la réalité locale. C'est une très bonne nouvelle, parce que lorsque les ministres se mettent à prendre en compte la réalité locale, nous sommes sûrs que moins d'erreurs sont commises.

Je mets donc aux voix ce Contrat de Mixité sociale. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

Nous pourrons dire à Monsieur le Préfet que cela a été voté à l'unanimité, il sera content. Nous aurons peut-être un commissariat en échange, qui sait ?

10. Immeuble sis 10 rue Liot - Levée d'option suite à la promesse unilatérale d'achat signée avec la société Erisma - Autorisation donnée au Maire pour signer tous les actes afférents

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

En 2022, nous avons été alertés d'une opération de promoteur au 8, rue Liot, qui ne comportait pas de logements sociaux malgré le fait que nous devons en faire. À l'époque, nous avons donc saisi l'EPFIF (Établissement Public Foncier d'Île-de-France). Le 22 août 2023, l'État a délégué à celui-ci le droit de préemption pour l'acquisition du bien 8, rue Liot, qui était d'ailleurs inclus dans le périmètre de veille de l'EPFIF Marché de Billancourt.

En parallèle, la société ERISMA s'est rapprochée de l'EPFIF pour proposer un projet de construction de 60 logements, dont 10 sociaux, englobant le 8, rue Liot, mais également le 10, rue Liot.

Comme vous le savez, le 10, rue Liot appartenant à la Ville, la société ERISMA lui a fait une offre d'achat pour un montant de 2,4 millions d'euros. Le bien ayant été estimé par les Domaines à 3 017 000 euros, la différence, soit 617 000 euros, est déductible du prélèvement annuel pour logements sociaux manquants, en application de la loi SRU.

Monsieur le Maire, si vous me le permettez, je vais préciser une nouvelle fois à l'attention de ceux qui n'auraient pas encore complètement compris ce mécanisme que cette minoration du prix permet la création de logements sociaux dans la mesure où elle permet d'équilibrer les coûts de construction des logements sociaux. En effet, vous savez que le prix du foncier à Boulogne-Billancourt est relativement élevé, donc les bailleurs ne pourraient pas acheter au prix et ne pourraient pas construire de logements sociaux. Cette minoration nous permet ainsi de construire les logements sociaux dont nous venons de parler et dont nous avons besoin.

Vous vous rappelez que nous avons approuvé en janvier dernier la promesse unilatérale d'achat pour un montant de 2,4 millions d'euros. Le 10, rue Liot étant actuellement occupé par le siège de l'ACBB (Athletic Club Boulogne-Billancourt) et pour permettre de le reloger dans de bonnes conditions, un local appartenant à la Ville, au 84, rue du Point du Jour, est en cours d'aménagement. L'ACBB pourra y emménager au cours du dernier trimestre 2025.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à lever l'option prise dans le cadre de la promesse unilatérale d'achat, de signer les actes afférents, que la minoration du prix soit déduite de l'amende SRU et que tous les frais soient supportés par la société ERISMA.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux ?

M. LARHER, Rapporteur de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux : Il n'y a pas de question. Adoption à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci, Monsieur LARHER. Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? *(Il n'y en a pas)*

Nous sommes à la quatrième ou cinquième opération de ce type que nous menons, et toutes ont toutes été validées par la Préfecture, je tiens à le souligner.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

11. Personnel communal - Mesures diverses

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Il y a cinq points pour cette délibération.

Le premier concerne l'actualisation du tableau des effectifs avec la création de 16 emplois nécessaires à la réinternalisation de la restauration scolaire.

Le deuxième point est le point habituel autorisant le recrutement et le renouvellement d'agents contractuels.

Le troisième point porte sur le renouvellement de la mise à disposition d'un agent administratif territorial de première classe auprès de l'OTBB (Office du Tourisme de Boulogne-Billancourt).

Le quatrième point est l'approbation du règlement d'utilisation des véhicules municipaux. Il s'agit simplement d'une régularisation, parce que les règles sont respectées depuis longtemps, mais cela n'avait pas été formalisé dans un règlement écrit, si je puis dire.

Enfin, le cinquième point concerne la modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être mis à disposition.

M. BAGUET : Merci, Madame GODIN. Quel est l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales ?

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : Le groupe « Horizons et Indépendants » sollicite la transmission du nouvel organigramme des services de la Ville et demande des précisions sur le champ de compétence des deux nouveaux DGA. Il est répondu qu'il s'agira des pôles Social, Solidarité et Santé, CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et Sport, respectivement placés sous la responsabilité de Messieurs Mikaël ROUXEL et Baptiste CHAPPOTTEAU.

Avis favorable à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Monsieur TELLINI s'est également interrogé sur la nomination de deux DGA supplémentaires et a demandé le nouvel organigramme. Il lui a été répondu qu'il ne s'agissait pas de DGA supplémentaires, comme cela vient d'être indiqué, Monsieur ROUXEL devenant DGA en charge du pôle Social et Monsieur Baptiste CHAPPOTTEAU en charge du pôle Sport, qui était sorti du pôle Culture et Communication. Les DGA font office de directeurs.

Avis favorable à l'unanimité, les élus « Horizons et Indépendants » s'abstenant.

M. BAGUET : Je suis surpris que l'on donne les noms propres de nos DGA. Normalement, cela ne se fait pas. On peut donner le nom des élus, mais pas des agents de notre Administration. Je suis désolé pour les deux personnes concernées qui ont été citées.

Quelqu'un veut-il prendre la parole ? Madame TEIL et Madame RAPILLY-FERNIOT. Vous avez dégainé en même temps. Laquelle des deux commence ?

Mme RAPILLY-FERNIOT : Bonjour, Monsieur le Maire, bonjour, chers collègues. J'ai juste une question. Pour ceux qui ont la délibération en PDF, c'est à la page 6 sur 29, sur ce qui concerne la modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être concédé ou mis à disposition. Pourrions-nous en savoir davantage sur la nécessité absolue de service qui fait qu'un collaborateur ou une collaboratrice de cabinet a besoin d'un logement de fonction ?

Mme TEIL : Lors de notre précédent Conseil municipal, Madame DEFRANOUX nous avait montré l'attachement de la Municipalité à la promotion de l'égalité hommes-femmes. J'ai donc été assez surprise de voir, à la lecture des annonces d'emploi qui étaient faites, il n'y a que des directeurs, que des chefs ou des chargés de mission, de commande ou d'équipement. Nous pourrions peut-être modifier à la marge la rédaction de ces offres d'emploi pour parler de directeur ou directrice, de chef ou cheffe de mission de service, de chargé ou chargée d'équipement, de mission ou de commande.

M. BAGUET : Nous utilisons le générique pour éviter toute discrimination, cela évite de cibler. Nous avons au contraire une proportion de femmes à la Mairie de Boulogne-Billancourt supérieure à celle des hommes. Je crois que c'est mon collègue de Montpellier qui a été pénalisé parce qu'il avait trop d'hommes dans sa direction ; nous, nous avons failli être pénalisés parce que nous avions trop de femmes dans l'équipe de direction. Il s'agit donc de rééquilibrer pour éviter l'amende.

Marie-Laure va répondre sur la nécessité absolue de service.

Mme GODIN : Il s'agit de personnes qui ont des astreintes et qui doivent pouvoir être sur place si nécessaire, donc avec une nécessité de fonction immédiatement. C'est aussi simple que cela.

M. BAGUET : Merci bien. Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12. Modification des délibérations portant instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour plusieurs cadres d'emplois de différentes filières en vue de l'insertion de nouveaux groupes de fonctions de directeur adjoint et d'agent de maîtrise ou d'adjoint technique des établissements d'accueil du jeune enfant

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Il s'agira de deux modifications dans cette délibération. La première concerne la nomination de directeurs adjoints pour lesquels nous n'avions jusque-là pas de régime indemnitaire spécifique. Je précise qu'il ne s'agit pas de créer une nouvelle strate hiérarchique, mais bien de nommer des chefs de service ou des chargés de mission méritants, en fonction du travail accompli, bien évidemment, et aussi de leur ancienneté, ainsi que d'en préparer certains aux fonctions futures de directeur.

Les montants proposés pour l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) correspondent aux montants intermédiaires constatés entre un directeur et un chef de service ou un chargé de mission.

Enfin, s'agissant de la deuxième modification, ou création d'un RIFSEEP (Régime

Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), vous vous rappelez que nous avons voté le 5 décembre dernier la mise en place du Bonus Attractivité pour les agents des crèches qui sont au contact direct des enfants. Nous n'étions pas obligés de le faire, mais nous l'avons fait. C'est une très bonne chose pour les agents des crèches, mais ce n'est pas très juste, parce que les agents qui travaillent dans les crèches et qui ne sont pas en contact direct avec les enfants n'avaient droit à rien. Nous avons donc souhaité rééquilibrer un peu cette situation en proposant de rehausser leur régime indemnitaire de 60 euros brut mensuels. Cela a évidemment été présenté en CST, approuvé bien sûr à l'unanimité et très apprécié par les agents.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales ?

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

Ce que vient de souligner Madame GODIN est important, notamment pour maintenir notre taux exceptionnel d'accueil des enfants dans nos crèches : 76 % cette année, c'est du jamais-vu dans les villes de plus de 100 000 habitants. Nous avons fait un *job-dating* hier matin, il y avait 25 candidatures. Espérons que cela fera 25 embauches. Je vous signale qu'en termes d'animateurs, nous sommes à trois unités près, ce qui ne s'est jamais produit. Il y a toujours des déficits d'animateurs dans les crèches, nous manquions de personnel, mais nous allons maintenant pouvoir rouvrir toutes les crèches et fonctionner à plein grâce à ce *job-dating*.

Mme MOLTON : Je précise que sur les candidatures proposées hier, sept ont déjà été retenues.

M. BAGUET : Madame LAVARDE-BOEDA, vous entendez ? Sept embauches ! Cela va « plomber » les comptes de la Ville.

Mme MOLTON : Cela a été très efficace hier, parce qu'il y a eu de très beaux profils. Surtout, ce qui n'est pas négligeable, il y a eu trois candidats en demande de poste d'éducatrice de jeunes enfants.

M. BAGUET : C'est très bien.

Mme MOLTON : Sur place, les candidats ont pu rencontrer des personnes du service, mais

également quelqu'un du service RH.

M. BAGUET : C'est une très belle initiative. Vous savez que dans les crèches, lorsqu'il manque un ou deux agents, cela entraine une surcharge de travail pour les autres, qui s'épuisent au fur et à mesure. Si nous pouvons avoir des effectifs complets, cela permettra de travailler dans de meilleures conditions. Tout cela est une dynamique vertueuse.

13. Contrat de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée avec la Société Publique Locale Seine Ouest Aménagement pour l'opération de reprise des existants sur plusieurs zones du groupe scolaire Thiers - Phase 2

Mme Béatrice BELLIARD, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, cette délibération concerne l'école Thiers, qui a subi mi-août 2024, donc il y a maintenant quasiment un an, un désordre qui nous a conduits à faire d'urgence des travaux de mise en sécurité et à faire réaliser un diagnostic.

Lors de la réhabilitation de 2006, disons-le clairement, des ouvriers, au lieu de descendre les tuiles en terre cuite du toit, les ont stockées sur le bacula, c'est-à-dire sur le faux plafond qui habille la salle. Vingt ans après, le plafond s'est fatigué et des fissures ont commencé à apparaître sur la façade.

Maintenant que cela a été mis en sécurité, il convient de procéder aux travaux. C'est la société SPL SOA qui a la maîtrise d'ouvrage déléguée pour ces travaux. À travers cette délibération, il est donc proposé de passer le contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant global (travaux et toutes dépenses confondues) de 2,9 millions d'euros. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux ?

M. LARHER, Rapporteur de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux : Pour rappel, il a été précisé qu'en 2005, la situation liée aux travaux était particulièrement choquante. À cette époque, les travaux de réhabilitation s'étaient déroulés en milieu occupé, ce qui avait un peu compliqué le quotidien des enseignants et des élèves.

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Monsieur VATZIAS s'est interrogé sur l'enveloppe budgétaire de cette opération. Il lui a été répondu que le montant de ce mandat confié à la SPL était bien intégré au budget en autorisation de programme récurrent de l'Éducation.

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur ce dossier ? Madame SHAN.

Mme SHAN : Je ne connais pas les questions de délais, mais y a-t-il une responsabilité de l'entreprise qui avait abandonné ses déchets de chantier ?

M. BAGUET : Il y a la responsabilité de l'entreprise, mais aussi de la Ville. Le prédécesseur a effectivement stocké sur la charpente les tuiles qu'il avait retirées du toit, au lieu de les évacuer. Après plus d'une dizaine d'années, nous ne sommes malheureusement plus couverts par la garantie décennale. Nous allons donc regarder juridiquement comment nous pouvons attaquer l'entreprise, mais nous avons une part de responsabilité également, parce que nous aurions dû surveiller les travaux en 2006, ce que nous n'avons pas fait. C'est vraiment une découverte regrettable.

C'est comme pour la piscine : l'entreprise avait posé les nouveaux carrelages sans retirer les anciens, donc tout s'est décollé au bout de quelque temps. Faire appel à des entreprises privées, c'est bien, mais il faut tout de même surveiller ce qu'elles font. C'est assez triste, d'autant plus que nous sommes sur la partie centre de loisirs, la façade. Il y a également les escaliers avec les pavés de verre.

Sur les pavés de verre qui ont été posés pour protéger l'escalier, ils ont oublié les joints. À partir de là, sous la pression du béton, les pavés de verre explosent les uns après les autres, donc l'escalier est impraticable pour les enfants. Cela remonte à 19 ans, donc il est très compliqué d'intervenir. Je veux bien que nous essayions de consulter un avocat, mais j'ai peu d'espoir.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

14. Constitution d'un groupement de commandes entre Boulogne-Billancourt, GPSO et les autres communes membres en vue de la passation et de l'exécution des marchés relatifs au SIG et à l'OpenData

M. Emmanuel BAVIERE, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'objet de cette délibération est l'approbation de la convention du groupement de commandes pour l'optimisation des marchés liés au SIG (Système d'Information Géographique) et aux prestations de l'OpenData, c'est-à-dire l'ensemble des données ouvertes qui sont mises à disposition des citoyens, des services et des entreprises qui souhaitent les utiliser.

L'adhésion à cette convention nous permettra de réduire les coûts et de valoriser la convention de mutualisation du SIG déjà active depuis le 1er janvier 2024 – vous vous souvenez tous de cette délibération avec GPSO. La ville de Boulogne-Billancourt et GPSO utilisent la même solution pour leur SIG, donc l'idée est de faire en sorte que le marché de maintenance propre à la ville de Boulogne-Billancourt, qui arrive à son terme fin 2025 et qui est particulièrement

onéreux, permette effectivement une continuation de la mutualisation du SIG, et de faire en sorte que GPSO, qui a proposé aux villes membres de l'EPT (Établissement Public Territorial), dont Boulogne-Billancourt, constitue un groupement de commandes pour contractualiser un marché d'acquisition et de maintenance SIG à une tarification plus avantageuse pour chaque membre.

Néanmoins, nous tenons absolument à avoir la liberté et l'autonomie dans l'achat et la mise en place des sujets data et intelligence artificielle, dans la mesure où cela ne nous contraint pas de suivre les recommandations d'un tiers. Il faut savoir que cette convention inclut également un volet OpenData spécifique à la partie SIG, puisqu'il y a des données qui relèvent d'une confidentialité et d'autres qui sont ouvertes et que nous pouvons mettre à disposition des entreprises ou des particuliers qui souhaitent les utiliser.

Ma demande est donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention constitutive de groupement. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci, Monsieur BAVIERE. Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette constitution de groupement de commandes ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15. Modifications apportées au règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil de Petite enfance, à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales

Mme Stéphanie MOLTON, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre de l'amélioration continue des services d'accueil de la Petite enfance, le règlement de fonctionnement des établissements municipaux fait l'objet d'une actualisation pour tenir compte des nouvelles normes réglementaires et compléter, à la demande de la CAF, les dispositifs administratifs et financiers qui régissent les contrats d'accueil.

Les principales modifications sont les suivantes :

- Intégrer de nouvelles normes réglementaires concernant la vaccination obligatoire et préciser les conditions d'administration des médicaments au sein des crèches ;
- À la demande de la CAF, marquer une vigilance accrue sur l'enregistrement des heures de fréquentation des crèches ;
- Préciser les conditions d'application de la gratuité en cas d'absence d'un enfant pour

raisons médicales ;
- Supprimer une clause obsolète pour mettre fin à l'obligation pour les familles de prévoir à l'avance le nombre de semaines de congé annuel lors de la signature du contrat.

En conséquence, mes chers collègues, il vous est demandé d'approuver le règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil de la Petite enfance ainsi modifié. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales ?

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette convention avec la CAF ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

16. Avis sur les projets de création, d'extension ou de transformation d'établissements ou de services de droit privé accueillant des enfants de moins de six ans

Mme Stéphanie MOLTON, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis le 1er janvier 2025 et au titre des nouvelles dispositions qui font des communes les autorités organisatrices de l'accueil des jeunes enfants, le Code de la Santé publique précise que tout projet de création, d'extension ou de transformation d'un établissement ou d'un service de droit privé accueillant des enfants de moins de six ans doit faire l'objet d'un avis favorable de la part de la ville d'implantation, validé par le Conseil municipal, et ce préalablement à l'autorisation de fonctionnement délivrée par le Président du Conseil départemental.

Suite aux besoins recensés, il vous est proposé de donner un avis favorable aux demandes suivantes :
- Wasabi de La Maison Bleue, 31, rue d'Aguesseau, qui demande une extension de capacité de 24 à 30 berceaux ;
- Cacahuète de La Maison Bleue, 79, rue de Sèvres, qui souhaite une ouverture le mercredi pour 24 berceaux ;
- Poulpi, 55, rue d'Aguesseau, qui demande une extension de capacité de 10 à 18 berceaux ;
- Les Bons Enfants de la société Rosbourg, 67, rue d'Aguesseau, qui souhaite une extension de capacité de 54 à 99 berceaux.

Enfin, la crèche parentale Le Cheval à Bascule va être transférée du 62, rue Marcel Dassault au 16bis, rue Heinrich, avec une extension potentielle de 16 à 20 berceaux.

Je vous remercie.

M. BAGUET : Quel est l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales ?

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? *(Il n'y en a pas)*

Mes chers collègues, il faut normalement voter chaque extension, mais si vous en êtes d'accord, nous pouvons faire un vote global. Personne ne s'oppose au vote global ? Nous votons donc globalement les cinq extensions et le transfert.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

17. Équipements de Petite enfance « La Ferme », « Le Cours Seguin » et « Gallieni-Bellevue » - Délégations de service public - Approbation des choix des concessionnaires - Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions correspondantes

Mme Stéphanie MOLTON, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, conformément à la délibération du 21 mars 2024, la Ville a lancé une procédure de délégation de service public pour trois structures d'accueil de la Petite enfance pour une durée de cinq ans, du 11 août 2025 au 10 août 2030.

Après étude approfondie des offres et négociation, la commission compétente a validé les candidatures suivantes, jugeant les propositions conformes en matière de garantie, projet pédagogique, cohérence financière et capacité de gestion :

- Pour la DSP La Ferme, il s'agit de la société People and Baby ;
- Pour le Cours Seguin et Gallieni-Bellevue, il s'agit de la société Les Petit Chaperons Rouges Collectivités publiques.

En conséquence, il vous est demandé, mes chers collègues, d'approuver le choix de ces délégataires et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions. Je vous remercie.

M. BAGUET : Quel est l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales ?

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : Les élus « Les Écologistes » soulignent le fait qu'un seul prestataire a pu se porter candidat par offre, s'interrogeant sur le caractère habituel ou non d'un tel constat. Il est répondu que le secteur privé de la Petite enfance fait actuellement face à des difficultés de recrutement de personnel, notamment en Île-de-France. Dans ce contexte, les entités privées s'attachent en priorité à stabiliser leurs effectifs et ne sont par conséquent plus en mesure d'envisager les candidatures multiples.

Avis favorable à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame TEIL.

Mme TEIL : Sur la page 5 de la convention, il est dit que la Ville met à disposition gratuitement les locaux et espaces extérieurs sis 8, avenue Hoche à Paris. J'imagine que c'est une coquille, parce que je ne pense pas que nous ayons une crèche sous l'Ambassade du Japon.

Mme MOLTON : C'était anciennement le siège de People and Baby.

Mme TEIL : Oui, c'est leur siège, mais pas la crèche.

M. BAGUET : Tout à fait, c'est le siège national de la société, ce n'est pas la crèche. Il faut effectivement corriger. Merci, Madame TEIL.

Mme TEIL : J'ai également une question, j'aimerais qu'un point soit éclairci. Dans les offres qui sont faites, les prestataires disent tous qu'ils font appel à des prestataires pour la restauration des jeunes enfants, prestataires qui ont eux-mêmes des cuisines centrales. Or, dans l'appel d'offres de la Ville, il est précisé que nous voulons que les repas soient préparés sur place, des crédits sont effectivement prévus pour financer des cuisiniers. Je voulais donc savoir comment tout cela s'agence. Par exemple, les répondants aux offres achètent-ils les matières premières qui sont cuisinées ou la Ville fait-elle tout ? Comment tout cela est-il agencé ?

M. BAGUET : Madame MOLTON ou Madame DE MAISTRE veut vous répondre.

Mme DE MAISTRE : Je crois que ce sont des liaisons froides qui sont gérées, donc les denrées sont apportées dans les crèches et le cuisinier de la crèche transforme les produits qui sont arrivés au sein même de la crèche. Sinon, ce sont des contrats avec Essilor ou les plus grands groupes en matière de denrées pour bébé. Il n'y a pas de sujet particulier.

M. BAGUET : C'est donc de la liaison froide avec réchauffage, alors que dans les crèches municipales, c'est cuisiné sur place, comme dans nos cuisines.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Monsieur le Maire, avis favorable pour la Commission des Finances.

M. BAGUET : Je vous avais oublié, Monsieur MARGUERAT, excusez-moi.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? *(Il n'y en a pas)*
J'attire votre attention sur le fait que nous devons faire des votes séparés sur cette délibération. C'est obligatoire, parce que ce sont 3 DSP pour 3 structures distinctes.

Je mets donc aux voix pour la première DSP pour la crèche « La Ferme », DSP attribuée à la société People and Baby,

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

Cette DSP est adoptée à l'unanimité

La seconde DSP pour la crèche « Cours Seguin », DSP attribuée à la société Les Petits Chaperons Rouges Collectivités publiques.
Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

Cette DSP est adoptée à l'unanimité

La troisième DSP pour la crèche « Gallieni-Bellevue », DSP attribuée à la société Les Petits Chaperons Rouges Collectivités publiques, même vote.
Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 17 est donc intégralement adoptée à l'unanimité.

Merci pour les familles qui vont bénéficier des places en crèche.

18. Exploitation de la crèche « Le Manège Enchanté » et de son annexe « Le Carrousel des Ours » - Principe du recours à une délégation de service public

Mme Stéphanie MOLTON, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, il vous est proposé d'approuver le principe de renouvellement de la délégation de service public pour l'exploitation de la crèche collective Le Manège Enchanté, 40, rue de Sèvres, et de son annexe Le Carrousel des Ours, de capacité respective de 60 et 14 berceaux, aujourd'hui exploitées par LPCR (Les Petits Chaperons Rouges).

Ce contrat arrivant à échéance en août 2026, il s'agira de désigner le prochain concessionnaire en charge de l'exploitation de ces établissements d'accueil de Petite enfance pour les cinq prochaines années, soit du 15 août 2026 au 10 août 2031.

Je vous remercie.

M. BAGUET : Quel est l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales ?

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

M. BAGUET : Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame TEIL.

Mme TEIL : C'est plutôt une demande d'information. Si j'ai bien compris, la Ville a des crèches en régie propre, même en régie directe, et des crèches en DSP. Je voudrais juste comprendre comment se fait la répartition. Quels sont les contraintes ou les principes qui font que l'on choisit l'un ou l'autre ?

Mme MOLTON : Le premier problème est déjà de trouver du personnel et de pouvoir le recruter. C'est la difficulté que rencontre la Ville et que rencontrent également les délégataires de crèche. Il y a parfois des questions de disponibilité des locaux.

Vous ne l'avez pas cité, mais nous avons même un troisième système par lequel nous permettons aux familles d'avoir des places, qui est le marché de l'achat de places de crèche, où nous mutualisons des équipements, notamment avec les entreprises, avec certains berceaux qui sont achetés par des entreprises et d'autres qui sont achetés par la Collectivité.

Je pense que toutes les personnes qui travaillent sur ce dossier ont fait le maximum pour offrir le plus de berceaux possible aux familles boulonnaises. Le mode de gestion est systématiquement adapté aux contraintes du moment. La Commission consultative de délégation de service public se réunit antérieurement à chaque procédure exposée au Conseil municipal pour décider s'il est plus opportun de passer en régie ou en délégation de service public. La commission s'est donc réunie et a opté pour le choix de la délégation de service public.

Il faut également tenir compte de la taille des structures, parce que nous sommes parfois sur des petites structures, donc il y a une mutualisation possible pour les structures privées.

M. BAGUET : Nous avons même des crèches associatives (Le Cheval à Bascule, etc.), des crèches parentales, des crèches familiales. Nous soutenons beaucoup de formules, nous essayons d'offrir l'éventail le plus large possible.

Je mets aux voix la délibération n° 18. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

19. Convention d'objectifs et de financement - Subvention de la CAF des Hauts-de-Seine pour le « Lieu accueil enfants-parents »

Mme Stéphanie MOLTON, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le lieu d'accueil enfants-parents créé en 1998 et situé rue Gabriel et Charles Voisin accueille gratuitement et anonymement des enfants accompagnés d'un adulte dans un cadre d'écoute et de soutien à la parentalité. La structure est animée par trois éducatrices de jeunes enfants et fonctionne toute l'année, y compris pendant les vacances scolaires. La CAF des Hauts-de-Seine soutient financièrement cette action *via* une convention d'objectifs et de financement permettant une prise en charge partielle des

dépenses de fonctionnement selon un barème national.

La convention précédente étant arrivée à son terme, il est proposé de renouveler cette convention pour la période 2025-2027. En conséquence, il vous est demandé, mes chers collègues, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales ?

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : À la question posée par les élus « Renaissance Boulogne-Billancourt » sollicitant des précisions quant aux modalités de fonctionnement du lieu d'accueil enfants-parents de la Ville, il est rappelé qu'il s'agit d'une structure municipale située 94-96 rue Gabriel et Charles Voisin, référence d'accueil gratuite et anonyme sans réservation et inscription préalable. Elle s'adresse aux enfants de moins de quatre ans accompagnés d'un parent, ainsi qu'aux futurs parents. Un soutien à la parentalité y est proposé par du personnel qualifié dans un souci d'échange et de partage d'expérience afin de rompre l'isolement de certaines familles en leur offrant l'opportunité de créer leurs propres repères.

Avis favorable à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Oui, Madame SHAN.

Mme SHAN : A-t-on une idée du nombre de familles qui fréquentent ce lieu ?

Mme DE MAISTRE : Je n'ai pas les chiffres exacts, mais ce lieu d'accueil enfants-parents était auparavant situé rue d'Aguesseau, donc nous avons eu une petite baisse du nombre de familles venant au moment du déménagement, mais cela a plutôt augmenté ces derniers mois. Je peux tout de même vous donner une fourchette : il accueille entre 20 et 30 familles par semaine, mais nous pourrons demander à l'Administration de vérifier et de vous l'envoyer de manière plus concrète.

M. BAGUET : Monsieur SEVILLIA me souffle 300 par mois. S'agit-il de 300 familles ou de 300 passages ? 300 passages par mois, donc cela signifie qu'une même famille peut venir plusieurs fois, puisque si nous avons 90 ou 120 familles, cela peut représenter 300 passages par mois.

Y a-t-il d'autres questions ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

20. Approbation du règlement intérieur du réseau des médiathèques

M. André DE BUSSY, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, le dernier règlement intérieur du réseau des médiathèques de la Ville date de 2012. Le texte qui vous est présenté aujourd'hui prend en compte une nouvelle loi de 2021, qui a donné lieu à une redéfinition nationale des services de lecture publique. Il a donc pour vocation à encadrer l'accès aux services proposés, qu'ils relèvent des loisirs ou de l'apprentissage, tout en garantissant la sécurité des biens et des personnes.

Il vous est donc proposé d'approuver ce nouveau règlement intérieur.

M. BAGUET : Merci, Monsieur DE BUSSY. Quel est l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales ?

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur règlement des médiathèques ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

21. Désignation d'un élu à la Commission de l'Urbanisme et des Travaux

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Je vous propose la candidature de Monsieur BATTEUX, parce que notre règlement prévoit que chaque élu siège au moins dans une commission. Il n'y a pas d'autres candidatures, à moins que vous ne proposiez de permuter. C'est possible mais il faut trouver un volontaire pour intervertir avec vous.

Voulez-vous un vote à bulletin secret ? Il n'y a pas de demande de vote à bulletin secret, donc je mets aux voix la candidature de Monsieur BATTEUX. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

22. Désignation d'un représentant du Conseil municipal pour siéger au sein de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Je vous propose la candidature de Madame MOLTON, qui était suppléante et qui devient

titulaire, Monsieur BATTEUX deviendrait suppléant.

Y a-t-il d'autres candidatures ? *(Il n'y en a pas)* Personne ne demande le vote à bulletin secret, donc je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

23. Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger aux conseils d'école de la maternelle Belle-Feuille et de l'école primaire des Sciences et de la Biodiversité

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Je vous propose la candidature de Monsieur LARHER comme suppléant à la maternelle Belle-Feuille, Madame ROUZIC-RIBES reste titulaire ; pour les Sciences et la Biodiversité, je vous propose la candidature de Madame BOURNETON, qui est suppléante et qui devient titulaire, Madame VEILLET deviendrait suppléante.

Y a-t-il d'autres candidatures ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix, si vous êtes d'accord pour un vote à main levée. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

24. Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au Conseil d'administration du collège Jacqueline Auriol

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Je vous propose la candidature de Madame ROUZIC-RIBES, qui était suppléante et qui devient titulaire, Monsieur LARHER devient suppléant.

Y a-t-il d'autres candidatures ? *(Il n'y en a pas)* S'il n'y a pas d'opposition à un vote à main levée, je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.

25. Désignation d'un représentant du Conseil municipal à l'Office de Tourisme de Boulogne-Billancourt (OTBB)

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Je vous propose la candidature de Monsieur MARQUEZ. Y a-t-il d'autres candidatures ? *(Il n'y en a pas)*

Si vous ne voulez pas de vote à bulletin secret, je mets aux voix. Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.

26. Élection d'un représentant de la Ville au Conseil de territoire de GPSO

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Nous sommes maintenant obligés de procéder à des votes à bulletin secret, vous devriez avoir le matériel de vote. Nous devons désigner un représentant de la Ville au Conseil de territoire de GPSO. Je vous propose la candidature de Madame DE MAISTRE. Y a-t-il d'autres candidatures ? *(Il n'y en a pas)*

Vous avez donc des enveloppes bleues pour ce scrutin. Je précise qu'il est inutile de fermer votre enveloppe.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir s'approcher de la table. Madame ROUZIC-RIBES, Monsieur ROCHER, Madame PELAPRAT et Madame RAPILLY-FERNIOT, si vous voulez bien venir à la table de dépouillement.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Mes chers collègues, voici les résultats du vote :
55 conseillers inscrits ;
48 présents ;
7 procurations ;
11 bulletins blancs et nuls.
44 suffrages exprimés ;

Ont voté pour : 44 voix pour Madame DE MAISTRE.

(Applaudissements)

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.

27. Maintien ou non dans la fonction d'un Maire-Adjoint sans délégation

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur CLEMENT, allez-y.

M. CLEMENT : Je suis un peu ému. Monsieur le Maire, chers élus, chère Administration, cher public, je voulais revenir sur ce qu'il s'est passé lors du dernier Conseil municipal. Comme bon nombre d'entre vous, je suis sorti choqué, abasourdi, suite à ces tristes évènements. Puis, comme vous, dans la soirée, j'ai reçu ce communiqué de la Mairie

totalement lunaire, qui mélangeait plein de choses, parfois inquiétantes, et qui annonçait la mise en retrait du Maire, communiqué qui a fait peur à beaucoup de Boulonnais là où il se voulait rassurant. J'ai ensuite reçu un nouveau communiqué signé de la « majorité unie » pour lequel je n'ai jamais été consulté, un communiqué rédigé comme un conte pour enfants et dont le but était de faire passer le Maire pour une victime. Je me suis dit que ce n'était pas possible, que nous n'avions pas vécu les mêmes évènements, ou alors, quel déni ! Comme tous les élus, très perturbé par ce que j'avais vu lors de ce Conseil, je n'ai reçu absolument aucun message, ni du Maire, ni du cabinet, ni de sa Première Maire-Adjointe. Nous avons été littéralement abandonnés.

Au bout de quelques jours de silence, j'ai décidé d'envoyer un mail à tous mes collègues de la majorité pour exprimer mon inquiétude et tenter d'en savoir plus sur les suites qui allaient être données à ces évènements. J'ai précisé qu'un soutien inconditionnel au Maire ne pouvait pas être notre seule réponse, et surtout, j'ai proposé que nous nous réunissions pour en parler, ce qui est la base pour toute organisation confrontée à une crise majeure.

Suite à ce mail, non seulement je n'ai reçu aucune réponse, mais en plus, la Première Maire-Adjointe a envoyé un mail à toute la majorité sauf moi en annonçant enfin la tenue d'une réunion – au moins, mon mail aura servi à quelque chose – et en demandant de ne surtout pas me répondre. Ça y est, j'étais débranché.

Quelques jours plus tard, je recevais froidement une copie de l'arrêté d'abrogation m'enlevant toutes mes délégations, puis on me coupait mon mail tout aussi brutalement, alors que j'étais pourtant encore Maire-Adjoint. L'inhumanité totale.

Mes chers collègues, je vous avoue que dans les deux semaines qui ont suivi, j'ai traversé une période assez noire et difficile. Cinq ans d'investissement et de loyauté absolue et même pas un petit mot d'explication. Vous allez me dire : « Mon petit Thomas, c'est la politique », mais moi, je m'en « fous », je ne fais pas de politique. Moi, je me suis investi pour ma Ville, pour Boulogne-Billancourt.

Un matin après ces deux semaines, je me suis regardé dans la glace et je me suis dit que je pouvais m'y regarder sans aucune honte. Je n'ai fait qu'agir selon mes valeurs, je suis resté fidèle à une ligne directrice, j'ai réagi comme un être humain, comme un républicain farouchement attaché au débat d'idées, à la liberté de la presse, et ce que j'avais vu ce soir-là m'avait horrifié.

Au final, merci, Monsieur le Maire, puisque tout cela m'a donné une énergie phénoménale, tout comme les centaines de témoignages (presque 1 000) de soutien que j'ai reçu des Boulonnais, ces Boulonnais qui m'arrêtent tous les jours dans la rue et qui ne comprennent pas cette façon d'agir. Évidemment, je vais continuer mon action en faveur des commerçants, je vais continuer à promouvoir la Ville où je suis né et que j'aime profondément, à mobiliser ma communauté pour trouver les meilleures idées pour Boulogne-Billancourt, et peut-être aussi à identifier qui sera le meilleur candidat pour les porter aux prochaines municipales.

Bien évidemment, je ferai tout pour récupérer le mandat que vous allez m'enlever, un mandat qui me tenait énormément à cœur. J'espère que nous arriverons enfin à offrir aux Boulonnais

et aux commerçants des marchés, des infrastructures modernes et conviviales à la hauteur de la 33ème ville de France.

Si vous le permettez, mes chers collègues, je terminerai en donnant le micro à Sénèque, qui est l'auteur de cette phrase fort à propos : *« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles »*.

Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci, Monsieur CLEMENT. Je vous laisse la responsabilité de vos propos, je ne ferai que donner trois informations : vous avez participé depuis 2020 à une réunion sur deux de GPSO, vous avez été présent à 13 Conseils territoriaux sur 26 et vous avez participé à trois réunions de la Commission Espaces publics, Voirie, Parcs et Jardins sur 24 en quatre ans, et je ne compte pas toutes vos absences dans les différentes associations de commerce, avec les commerçants des marchés et avec les commerçants tout court. C'est ma seule réponse.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Les résultats sont les suivants :

42 voix contre le maintien ;
7 voix pour le maintien ;
6 votes blancs ou nuls.

Je vous remercie.

La délibération n° 27 est adoptée à la majorité.

28. Élection de Maires-adjoints - Actualisation de l'ordre du tableau

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Il s'agit d'élire deux Maires-Adjoints, Monsieur Vittoria BACCHETTA et Monsieur Nicolas MARGUERAT. Nous avons regardé les textes, nous pouvons faire un seul vote, c'est tout à fait légal. Vous avez deux noms sur le bulletin qui vous a été remis. Nous pouvons donc démarrer le dernier vote de la soirée.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Mesdames et Messieurs, sont élus :
Monsieur Vittorio BACCHETTA, 18ème Maire-Adjoint, avec 45 voix,
Monsieur Nicolas MARGUERAT, 19ème Maire-Adjoint, avec 45 voix.

(Applaudissements)
La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES

M. BAGUET : Mes chers collègues, nous terminons notre séance du Conseil municipal par deux questions, la première question étant celle de Madame SHAN.

Mme SHAN : Monsieur le Maire, chers collègues, dans un courrier publié dans *La Lettre du Musicien*, les parents d'élèves de la Maîtrise des Hauts-de-Seine interpellent le Président du Conseil départemental après leur audition à l'Assemblée nationale dans le cadre de la Commission d'enquête sur les violences commises dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, du spectacle vivant, de la mode et la publicité.

Notre Ville a tissé des liens forts avec la Maîtrise : implantée sur notre territoire, elle est régulièrement bénéficiaire des subventions que nous lui accordons et accueille naturellement de très nombreux élèves boulonnais, de l'ordre d'une centaine.

La demande des parents, qui porte sur le renouvellement de la Direction et la réforme du Conseil d'administration de la Maîtrise suite à des faits extrêmement graves est par ailleurs soutenue par de nombreuses personnalités du CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional) de Boulogne, celles-là mêmes qui permettent d'offrir à la Ville des concerts et spectacles de grande qualité.

Au titre de notre soutien à la Maîtrise, je voudrais savoir comment la ville de Boulogne-Billancourt pourrait jouer un rôle de conseil ou de médiateur pour que la Maîtrise des Hauts-de-Seine puisse se relever dès la rentrée de ce qui l'entache aujourd'hui.

M. BAGUET : Madame GODIN va vous répondre.

Mme GODIN : Madame la Conseillère, Mesdames et Messieurs les Conseillers, vous interpellez le Conseil municipal à la suite de la publication dans *La Lettre du Musicien* d'une lettre ouverte adressée au Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine par le collectif La Voix des Parents et relative à la situation de la Maîtrise des Hauts-de-Seine.

La révélation l'été dernier de plaintes et témoignages mettant en cause des directeurs de l'association a provoqué une vive émotion au sein de cette association, et au-delà. Il appartient aux tribunaux saisis d'enquêter et de faire la lumière sur cette affaire, je le souhaite, le plus rapidement possible. À titre préventif, le Président de l'association a pris les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des enfants et du personnel.

Partenaire majeur de la Maîtrise, le Département est naturellement attentif à la situation et à son évolution. Les représentants du collectif que vous citez, tout comme ceux de l'autre association de parents, l'association Passerelle Maîtrise des Hauts-de-Seine, ont été reçus au Conseil départemental. Avec un nouveau chef de chœur, la Maîtrise poursuit sa mission de formation des élèves au chant et à la scène, car les maîtrisiens, et notamment nos 104 jeunes boulonnais inscrits, ne doivent pas pâtir de cette situation.

Parallèlement, selon la convention d'objectifs qui la lie au Département, l'association doit proposer des actions de médiation culturelle aux communes altoséquanaises. Dans ce cadre, la convention entre la Ville et l'association a été renouvelée au 1er janvier 2024 pour une durée de trois ans. Entre 2021 et 2024, la Ville a ainsi subventionné l'association à hauteur de 104 000 euros. L'association n'a pas sollicité à ce jour de subvention municipale pour 2025. Néanmoins, nous continuons d'apporter notre soutien aux jeunes maîtrisiens en leur permettant de présenter leur spectacle devant le public boulonnais.

Le 29 janvier, plus de 1 100 seniors boulonnais ont assisté, dans l'auditorium de la salle musicale, au concert de la Maîtrise, réalisé en partenariat avec le CRR de Boulogne-Billancourt. Cette semaine, l'inspectrice de l'Éducation nationale a fait bénéficier à 282 élèves des écoles Castéja, du Numérique, Doisneau et Ferdinand Buisson, du spectacle musical *Oliver !* de Lionel BART, tandis que la Ville y associait 224 enfants des centres de loisirs. Enfin, le 27 juin, les Boulonnais sont invités à assister gratuitement à la Seine musicale à la représentation de la fantaisie lyrique *L'Enfant et les Sortilèges* de Maurice RAVEL.

Notre Ville demeure donc à l'écoute active de cet acteur musical de qualité que continue d'être la Maîtrise des Hauts-de-Seine.

Vous m'interrogiez pour savoir quel rôle pouvait jouer la Ville au titre de notre soutien à la Maîtrise : notre premier rôle est de faire confiance aux élèves de la Maîtrise en leur permettant de se produire devant les Boulonnais. Les applaudissements du public, c'est la récompense des efforts, c'est la reconnaissance d'un travail consciencieusement fourni tout au long de l'année.

M. BAGUET : Merci, Madame GODIN.

La seconde question est celle de Madame TEIL.

Mme TEIL : Monsieur le Maire, la Mairie détient en effet d'importantes participations directes dans BBSD (Boulogne-Billancourt Sport Développement) et indirectes dans la SASP (Société Anonyme Sportive Professionnelle) des Mets. Nous aimerions savoir ce qu'il advient de cet argent, d'autant que depuis quelques jours, c'est la presse qui publie des articles alarmants en soulignant une anormale opacité et de possibles conflits d'intérêts.

M. BAGUET : La CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) a rendu un avis sur votre demande le 20 mars 2025 et l'a considéré comme irrecevable. Néanmoins, comme nous sommes effectivement pour la transparence, vous avez depuis le début de la séance deux documents sur table : la réponse à votre question et une communication de la Ville sur la situation.

Merci, Mesdames et Messieurs, la séance est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 20 heures 34.